Visitez la BELGIQUE
au moyen de Cartes de Circulation de 5 et de 15 jours comportant des réductions sensibles sur les prix ordinaires
OFFICE DES CHEMINS DE FER BELGES
14 rue du 4-Septembre — PARIS —

79e Année. — N° 10. Le numéro : 25 centimes MERCREDI 10 JANVIER 1934.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....
Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 72.00
Autres départements..... — 32.00; — 48.00; — 80.00
Belgique..... — 25.00; — 46.00; — 90.00
Union Postale: Tarif A... — 35.00; — 70.00; — 140.00
— Tarif B... — 90.00; — 160.00; — 300.00

REDACTION..... / ANNONCES.....
ROUBAIX ..... 26 & 71, Grande-Rue. Tél. 327.92, 327.60, 327.54.
TOURCOING ..... 36, rue Carnot. Tél. 37.
LILLE ..... 5, rue Faidherbe. Tél. 589.21.
PARIS ..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.40.
MULHOUSE ..... 105, rue de la Station. Tél. 9.44.

CHEQUES POSTAUX 27 LILLE

LE TIP remplace le BEURRE
C'EST UN PRODUIT FRANÇAIS

BILLET PARISIEN

Pour assainir l'atmosphère politique

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

PARIS, 9 JANVIER. (Minuit).

Les Chambres, qui sont rentrées mardi, ont tenu une séance de pure forme. Elles avaient, en effet, à réélire leur bureau respectif avant de procéder à l'examen de leur ordre du jour. Cette séance a, d'ailleurs, fourni d'occasion aux présidents d'âge de prononcer le discours d'usage. A la Chambre, M. Groussau; au Sénat, M. Damecourt, ont évoqué quelques-unes des questions qui préoccupent l'opinion publique. Ils ont été tous deux vivement applaudis. Il semblait aux assemblées, instruites de l'indignation de l'opinion, que la voix de ses doyens était celle même de l'honnêteté et de la droiture.

Au surplus, le discours de M. Damecourt a directement évoqué la crise politique latente qui crée un malaise si prononcé dans la vie publique du pays. Il n'a pas craint de préconiser la dissolution comme le moyen le plus sûr de ramener la confiance lorsque ceux qui nous gouvernent ne peuvent plus l'inspirer.

On retiendra de ces déclarations les passages particulièrement applaudis par le Sénat qui soulignent la volonté de la Haute-Assemblée d'en arriver au plus tôt à un régime de concorde intérieure, permettant le redressement nécessaire aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre économique et financier. Lorsque M. Damecourt, extraordinairement alerte pour ses 88 ans, rappela ces paroles du président Doumergue : « Je demeure au-dessus des partis et l'intérêt de mon pays est le seul parti auquel j'appartienne », ce fut une longue ovation qui monta vers lui.

Il n'est pas douteux que l'Union Nationale a cause gagné au Sénat. Elle l'a également dans le public et l'on ne saurait croire combien l'affaire Stavisky a hâté la venue d'un ministère pouvant s'appuyer sur tous les partis de Gouvernement pour échapper précisément au reproche de faire la politique d'un seul parti.

Ce scandale a provoqué dans l'opinion le désir d'être représentée par des hommes qui n'aient toujours en vue que l'intérêt du pays, seul parti auquel ambitionne d'appartenir, à l'exemple du président Doumergue, la foule de nos compatriotes indignés par le dernier scandale.

On est sûr, dans les milieux parlementaires, que malgré son remaniement, le Cabinet Chautemps ne pourra tenir bien longtemps. On assure aussi que les successeurs éventuels ne manquent pas et qu'on peut les trouver à l'intérieur même du Cabinet. Ces nouvelles ne rasseureront pas le Français moyen, dont le solide bon sens et l'honnêteté seront également choqués. Ce qu'il faut, c'est moins des combinaisons fragiles, mais un Gouvernement ayant à la fois la durée et l'autorité nécessaires pour assainir, dans l'intérêt même du régime, une atmosphère devenue difficilement respirable.

R...

LETTRE DE BRUXELLES

Pour la réforme administrative

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

BRUXELLES, 9 JANVIER 1934.

M. Carton de Wiart, ministre de la Prévoyance sociale, a prononcé, au Cercle catholique Nord-Est, à Bruxelles, un discours qui reflète quelques-unes des préoccupations ministérielles du moment. Le ministre est naturellement optimiste. S'il a conscience des nouvelles difficultés qui attendent, cette année, le Gouvernement, il a confiance dans le goût de l'autorité et de la discipline qui apparaît aujourd'hui dans les divers groupes de l'opinion, goût « qui demande à être bien canalisé pour ne pas se perdre dans les fantaisies ou les aventures ».

C'est bien observé. Mais, c'est justement là que réside la grosse difficulté actuelle. Comment le Gouvernement jouera-t-il ce rôle de canalisateur, s'il n'est pas à l'abri des coups de surprise que ne lui épargne pas une majorité sans cesse en fermentation et qui viennent une fois encore de motiver l'intervention directe du Roi, sans lequel aujourd'hui nous serions en pleine crise ministérielle.

M. Carton de Wiart faisant allusion aux énergiques protestations de l'opinion publique contre la réintégration des fonctionnaires incriminés, reconnaît dans ces manifestations « la vigilance d'un esprit patriotique qui demeure toujours en éveil ». Il défend, à cette occasion, ses collègues du Gouvernement : « Je puis attester, dit-il, que dans aucune équipe ministérielle, mieux qu'aujourd'hui, la cohésion des esprits et des volontés, au service du pays, ne domine toutes les délibérations et toutes les décisions ».

Le ministre a préconisé une fois de plus la création d'une Cour du Contentieux administratif. Il est extraordinaire, en effet, que nous n'ayons, dans notre droit public, aucune institution qui garantisse, les droits des citoyens vis-à-vis du pouvoir administratif ou qui règle, le cas échéant, les relations des divers pouvoirs entre eux. Sans toucher en aucune façon aux actes de la souveraineté gouvernementale, il est nécessaire qu'un conseil, offrant toutes garanties de compétence, de stabilité, d'impartialité puisse statuer dans des cas où l'administration est aujourd'hui à la fois juge et partie. Déjà, M. Carton de Wiart a déposé un projet de loi avec MM. Poullet, Mason, Brunet, Meysmans et Van Dievoet, projet qui établit tout le statut de cette juridiction. Celle-ci devrait former comme un second volet d'un diptyque qui comprendrait aussi le Comité de Législation créé en 1911 au ministère de la Justice. Celui-ci devrait aider, de façon plus régulière, le gouvernement et le Parlement dans la préparation des lois et des arrêtés. Cette institution, ainsi comprise, serait notre Conseil d'Etat, ainsi qu'il en existe d'ailleurs dans tous les pays voisins.

Le projet est daté du 15 mai 1930. Depuis quatre ans, donc, le Parlement n'a pas encore trouvé le temps de s'en occuper. Signe des temps. Les scandales de fonctionnaires qui éclatent à chaque instant, montrent cependant l'urgente nécessité du vote de ce projet.

S...

LES SPORTS D'HIVER

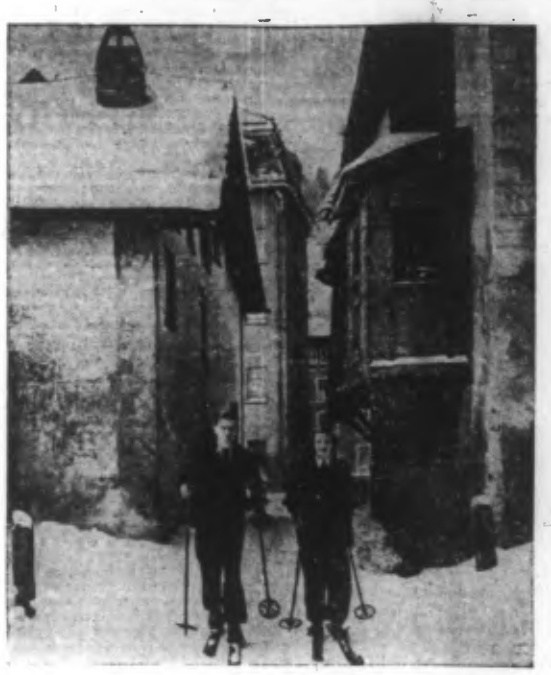

(Photo Keystone).

DEUX SKIEURS DANS LE CADRE PITTORESQUE D'UNE RUE SOUS LA NEIGE

Le tirage de la quatrième tranche de la Loterie nationale a eu lieu hier

Le numéro 76.523 de la série L gagne CINQ MILLIONS.

Gagnent chacun UN MILLION les numéros suivants :

09.414	Série Y	71.674	Série N
86.550	Série T	06.713	Série A
56.848	Série J	86.711	Série H
93.656	Série N	95.218	Série J
52.037	Série G	55.924	Série V
50.186	Série X	16.082	Série T
77.120	Série X	25.772	Série U
93.034	Série T		

Le numéro 47.276 gagne 500.000 fr. dans chaque série

DANS TOUTES LES SERIES :

Les numéros se terminant par 5.304 gagnent 100.000 fr.
— 6.291 gagnent 50.000 fr.
— 955 gagnent 10.000 fr.
— 8 gagnent 200 fr.

(Lire la suite page 2.)

Stavisky a succombé mardi matin

M. Chautemps a remanié le ministère

M. Lamoureux passe aux Colonies, M. Frot au Travail et M. William Bertrand à la Marine marchande

UN RÉCIT DU DRAME DE CHAMONIX

On sait que diverses pistes avaient été suivies par les policiers. Cependant, l'une de ces pistes, paraissant des plus sérieuses, fut suivie avec attention par le commissaire Charpentier et les inspecteurs principaux Légar et Gernier.

On avait appris qu'un passeport établi au nom de Maurice Niemeszenfko avait été délivré le 23 décembre. Ce passeport avait été contrôlé à la frontière suisse. Etait-ce là le début de la piste à laquelle les policiers s'attachaient ? Il faut le croire.

En tout cas, le commissaire Charpentier, accompagné de deux inspecteurs, poursuivit son enquête en Haute-Savoie.

Les résultats de cette enquête les amenèrent à Chamonix.

Le 27 décembre, on apprit que la villa « Les Argentières », sise à Servoz petit village à quelques kilomètres de Chamonix, avait été louée à un M. Capiglio, lequel était accompagné d'un nommé Raphaël Petit.

Ces deux personnes retinrent l'attention des enquêteurs et elles furent étroitement surveillées. Le soir même, Capiglio reprenait le train pour Paris.

Le 1er janvier, arrivait à la villa le nommé Voix, accompagné d'une jeune femme élégante. Voix retrouva M. Alexandre qui était resté à la villa en compagnie de son masseur, un nommé Robiglia, celui-ci également accompagné de son amie. Voix fut chargé de louer une villa à Chamonix. C'est ce qu'il fit le 1er janvier.

Dans la soirée, Voix prenait possession de la villa appartenant à M. Chatou, antiquaire à Chamonix, et établissait une liste de voyageurs pour lui et la femme qui l'accompagnait au nom de M. et Mme Forgeat, et une autre au nom de M. D'Anger. Ce troisième personnage, qui n'était autre que Stavisky, n'avait pas été aperçu. On pense donc qu'il rejoignit ses complices à la faveur de la nuit, dans cette villa située en dehors de Chamonix, sur la route du Fayet. Les fiches établies par Voix devaient permettre de mettre les enquêteurs sur la piste définitive.

Lors d'un examen de ces fiches, fait un vendredi 5 janvier, le gendarme Brun fut frappé par la ressemblance d'écriture existant entre les fiches établies par Voix à Servoz, et celles établies, toujours par lui, à Chamonix. Ces fiches lui paraissant suspectes, il fit part de ces remarques au commissaire Charpentier.

« Au nom de la loi, ouvrez! »

Dès lors, les choses furent rondement menées. Une surveillance fut établie autour de la villa « Vieux Logis » et, lundi, vers 16 heures, tandis que Voix et Robiglia s'étaient absentés, les inspecteurs, accompagnés des gendarmes, se présentèrent à la villa dans l'intention de la visiter, un inspecteur devant jouer le rôle d'un locataire éventuel.

Flairant une bonne prise, intrigué par le fait qu'une seule chambre était hermétiquement close, le commissaire téléphona alors à la Sûreté générale à Paris, pour faire préciser s'il devait enfoncer la porte. La réponse fut affirmative.

M. Charpentier prit les dernières dispositions et, pour parer à toute éventualité, ordonna aux gendarmes de mettre revolver au poing. Lui-même eut fit autant. Devant la porte fermée, le commissaire prononça un « Ouvrez ! » péremptoire. De l'intérieur, une voix répondit : « Qu'est-ce ? ». M. Charpentier répéta : « Ouvrez, au nom de la loi ! ». Au même moment, un coup de feu retentit.

Ne pouvant parvenir à enfoncer la porte, le commissaire sortit de la villa, brisa la vitre d'une fenêtre par laquelle il pénétra dans la chambre. Il y trouva Stavisky en tenue de ski, étendu râlant sur la descente de lit, baignant dans un flot de sang et étreignant encore un revolver avec lequel il venait de tenter de se suicider en se tirant une balle dans la tempe.

A l'approche du commissaire, Stavisky fit un mouvement comme s'il voulait se tirer une seconde balle, mais ses forces le trahirent.

M. le docteur Jamin fut appelé aussitôt et décida le transfèrement immédiat de Stavisky à l'hôpital, estimant qu'une intervention chirurgicale pouvait être tentée.

Entre temps, Voix et son amie Lucette Alberas étaient arrêtés en ville et gardés à vue.

Robiglia, qui ne revint pas à la villa, est recherché.

Le Parquet de Bonneville, composé du MM. Bunrède, juge d'instruction ; Chéron, procureur de la République, accompagné du docteur Buffaz, se transporta à Chamonix, vers 18 h., et procéda aux premières investigations.

M. Morcellin, sous-préfet de Bonneville, s'était joint aux magistrats.

L'escroc avait sur lui plus de 300.000 francs

Dans la soirée, le docteur Pralet, de Salanche, inspirait Stavisky, sur qui on avait trouvé une somme de 337.400 francs.

Le magistrat et les policiers procèdent à l'interrogatoire de Voix et de Lucette Alberas. Cet interrogatoire, qui a commencé vers 20 h., se prolonge fort avant dans la nuit.

Voix a déclaré qu'il n'avait été vis-à-vis de M. Alexandre qu'un employé fidèle et reconnaissant.

Voix a donné ensuite un aperçu de sa vie, de son passage dans le journalisme, puis du son affiliation à la Sima comme représentant de cette maison. Stavisky, a-t-il dit, qui voulait épargner à sa famille l'éclaboussure de la Cour d'assises et la honte du bagne, avait manifesté à plusieurs reprises l'intention de se donner la mort, déclarant avec fermeté qu'en tout état de cause, il ne tomberait jamais vivant dans les mains de la police.

Voix a ajouté qu'il l'avait toujours dissuadé de cette intention, l'exhortant même à se constituer prisonnier.

M. Alexandre succombe

Stavisky est mort mardi matin, à 3 h. 15 exactement.

Vers 1 heure du matin, l'opération du trépan avant été pratiquée avec succès par le docteur Pralet, Stavisky a été ramené dans sa chambre. A ce moment, la respiration et le pouls étaient satisfaisants et les docteurs Pralet et Agnel, qui veillaient au chevet du moribond, ont constaté, vers 1 h. 45, que l'hémorragie était terminée. Ils ont alors décidé de tenter un dernier effort pour sauver Stavisky. Ils se sont rendus dans une pharmacie pour y acheter des ampoules de sérum.

Grâce à ces soins, un léger mieux s'est produit dans l'état de Stavisky, mais il a été de courte durée. La respiration a diminué insensiblement, et à 3 h. 15, après quelques spasmes, Stavisky a rendu le dernier soupir sans avoir pu parler.

(Photo N.Y.T.)

CE BÉLINOGRAMME REPRÉSENTE STAVISKY APRÈS SA TENTATIVE DE SUICIDE.

L'ESCROC EST TRANSPORTÉ SUR UNE CIVIÈRE A L'HÔPITAL DE CHAMONIX.

(Photo transmise par bélinographie.) (France-Presse.)

Voix et Lucette Alberas, après avoir subi un interrogatoire pendant la nuit, ont été remis en liberté surveillée et sont descendus dans un hôtel de la ville.

Pendant toute la nuit, Chamonix a été assez animé. De nombreuses personnes se rendant à l'hôpital pour avoir des nouvelles de Stavisky, un service d'ordre a été organisé pour maintenir les curieux.

Le testament de Stavisky

Chamonix a appris mardi matin de bonne heure, la nouvelle de la mort de Stavisky. Cet événement qui prend une importance que l'on qualifie à juste titre de sensationnelle, est commentée avec animation.

Dans la matinée, on a appris que les enquêteurs avaient découvert dans une armoire, sur les indications de Voix, une enveloppe blanche de format commercial portant cette mention : « A remettre à ma femme bien-aimée. Cette enveloppe contient, a affirmé Voix, le testament de Stavisky.

Toujours d'après Voix, l'escroc y déclarait qu'il avait décidé de se donner la mort. L'enveloppe va être mise sous scellés et sera envoyée au juge d'instruction de Bayonne.

Les perquisitions au « Vieux Logis »

Mardi matin, à 9 heures, on avait annoncé qu'il serait procédé à une perquisition au « Vieux Logis ». Les magistrats, toujours accompagnés des policiers, ne sont arrivés devant la villa gardée par deux gendarmes, qu'à 10 heures, mais, se trouvant dans l'obligation de demander des directives au procureur général de Chambéry et au Perquet de Bayonne, ils n'ont pu procéder tout de suite à leurs investigations.

Dans l'attente des résultats de cette perquisition qui permettrait, dit-on, de faire des constatations intéressantes, le docteur Briffaz a été mandé téléphoniquement pour procéder à l'autopsie de Stavisky. Quant à Voix et à Lucette Alberas, laissés, comme il a été dit, en liberté provisoire, ils se sont présentés de nouveau à la gendarmerie où ils devaient subir un nouvel interrogatoire.

(Bélinogramme) (France-Presse.)

LA VILLA « LES ARGENTIÈRES »

à Servoz, où Stavisky s'était réfugié avant de se rendre à Chamonix.

L'après-midi, vers 14 h. 30, les magistrats se sont de nouveau rendus à la villa de « Vieux Logis » avec l'intention d'opérer la perquisition prévue, mais celle-ci ne se fera que plus tard, car magistrats et policiers ont tout d'abord à classer les nombreuses pièces en leur possession et à mettre le l'ordre dans leurs dossiers qui deviennent de plus en plus volumineux.

D'ailleurs, un coup de téléphone est

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

M. Fernand Bouisson est réélu président de la Chambre

Paris, 9 janvier. — Un service d'ordre particulièrement important a été discrètement organisé, aujourd'hui, autour du Palais-Bourbon pour réprimer éventuellement les manifestations annoncées, ce matin, par certains journaux.

Jusqu'à 15 h. 20, il n'y a pas un afflux extraordinaire de monde sur le quai d'Orsay et seule la présence des reporters photographes à la grille d'entrée de la Chambre rappelle que c'est aujourd'hui la rentrée du Parlement.

(Photo H. M...)

M. GROUSSAU

A l'intérieur, il n'y a qu'un petit nombre de personnes dans les tribunes publiques, pour assister à l'ouverture de la nouvelle session.

Avant que le président d'âge fasse son entrée dans la salle, quelques députés seulement échangent leurs impressions au bas de la tribune.

M. Groussau, député du Nord, doyen de la Chambre, gravit rapidement, en dépit de ses 83 ans, les marches conduisant au fauteuil présidentiel et aussitôt les travées se peuplent de nombreux députés qui conversent avec une certaine passion. Ils sont bientôt 400 à leurs bancs respectifs.

Les six plus jeunes députés remplissent les fonctions de secrétaires.

Le président d'âge ouvre la séance à 15 h. 40 et aussitôt il prononce d'une voix fort intelligible le discours d'usage.

La Chambre applaudit unanimement son doyen au moment où il prend la parole.

L'ALLOCUTION DE M. GROUSSAU

Voici l'essentiel de l'allocution prononcée par M. Groussau, doyen d'âge de la Chambre:

— Aujourd'hui, je voudrais vous vanter l'institution d'une Cour suprême dont les Etats-Unis ont fait l'expérience et qui tend de nos jours à se multiplier en Europe. Il y a 30 ans, c'est M. Charles Benoist, alors notre collègue, qui en a saisi la Chambre, le 28 janvier 1904, sous ce titre: « Proposition de loi tendant à instituer une Cour suprême pour connaître des atteintes portées aux droits et aux libertés des citoyens. » Il s'exprimait ainsi: « De l'exemple donné et du modèle tracé par les Etats-Unis, voici les trois points à retenir:

1° La Cour suprême des Etats-Unis ne juge que sur des espèces uniquement quand elle est saisie, et uniquement pour le cas dont elle est saisie;

2° Elle assure aux Américains contre les violations de la Constitution une sanction de droit civil qu'il appartient à chaque citoyen de rendre effective et en ce qui le concerne;

3° Elle maintient et perpétue le système américain du parlementarisme limité, et elle établit à elle seule une protection utile contre les abus du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif.

Telles sont les règles auxquelles on devrait se conformer le plus possible, dont on ne devrait s'écarter que le moins possible dans l'institution d'une Cour suprême de France.

La proposition de M. Charles Benoist fut reprise par M. Engerand et signée par plus de 100 députés, mais elle n'a pas été discutée jusqu'à ce jour.

En attendant, la Constitution des Etats-Unis est toujours en vigueur.

De notre temps, l'institution d'une Cour suprême a fait son apparition dans l'Europe. Il faut signaler, dans la Constitution espagnole du 5 mai 1933, le Tribunal des garanties constitutionnelles et, dans la Constitution tchécoslovaque du 9 mai 1920, le Tribunal constitutionnel.

(Lire la suite page 2.)

La « Croix-du-Sud » à Rio de Janeiro

Rio-de-Janeiro, 9 janvier. — L'hydravion *Croix-du-Sud* est arrivé à Rio.

LE GÉNÉRAL NOLLET grand chancelier de la Légion d'honneur

Né à Marseille, le 28 janvier 1865, le général Nollet, qui a été nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, a été notamment président de la Commission interalliée de contrôle en Allemagne, membre du Conseil supérieur de la guerre et ministre de la Guerre dans le Cabinet Herriot, du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.

(Photo H. Manuel.)

LE GÉNÉRAL NOLLET

Il est grand'croix de la Légion d'honneur depuis le 22 décembre 1925 et décoré de la Médaille militaire depuis le 11 juillet 1928.

Il a passé au cadre de réserve le 28 janvier 1930.

Hitler séjourna plus d'un an à Wavrin pendant la guerre

Le chancelier du Reich a fait du chemin depuis le temps où simple soldat, il servit dans les rangs de l'armée du Kaiser. De cette époque déjà lointaine, évoquons un bref souvenir qui a le mérite d'être authentique... et d'être attaché à un village du Nord qui vient de connaître ces jours-ci, avec un mariage fameux, une publicité imprévue: Wavrin.

Un habitant de Wavrin qui était resté en relations avec un professeur de l'Université de Munich qu'il avait dû héberger pendant la guerre, vient de recevoir de ce dernier une curieuse lettre accompagnée de deux photos représentant Wavrin, son église et une compagnie de fantassins allemands.

Or, écrit le professeur munichois: « Parmi les fantassins, devant l'église, se trouve notre chancelier Hitler. Il était à ce moment simple soldat au 16e régiment de réserve à Wavrin et il y séjourna de mars 1915 à l'été 1916... »

Peu après, le Führer fut nommé caporal et il avait dans sa giberne, sinon le bâton de maréchal, du moins les insignes de chancelier... sans s'en douter vraisemblablement.

Dans la photo que nous avons eue sous les yeux, on ne peut d'ailleurs Hitler dans le nombre de ses camarades à Wavrin... Aujourd'hui, sa photo est tirée à des millions d'exemplaires et son nom est sans doute l'un de ceux que les journaux ont imprimé le plus souvent en quelques années...

Dans les étapes de guerre du chancelier, à côté de la Somme où il fut blessé et de l'Yser où il fut gazé, il faut ajouter maintenant son passage à Wavrin.